

Compte rendu de la Réunion du Conseil Municipal
du Jeudi 13 novembre 2014
Séance ouverte à 18h10

Présents : Ève BEAUDOIN, Christian BREYTON, Alix DU MESNIL, Chloé GATTA, Didier EGLAINE (arrivé à ...), Charles EGLAINE, Mauricette MICHEL, Didier PAGLIAROLI, Jacques SAUVAN.

Absents excusés : Alexandra BALTAZARD, Bruno CANEPA (pouvoir à Christian BREYTON).

1. Approbation des comptes rendus de réunion du Conseil Municipal des 20 juin 2014 et 25 septembre 2014

Votes Pour : 8 Contre : 0 Abstentions :

Adoptés à la majorité.

2. Décision modificative n° 3 : Mouvement de crédits en section d'investissement

Une subvention n'ayant pas été amortie, son montant doit être transféré d'une ligne budgétaire à une autre.

Votes Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 2

Adopté à la majorité.

3. RD61A - Aménagements dans la traverse – Rue de la Piscine : Demande de versement de la subvention « amendes de police 2014 ».

90 000 euros de subvention sont accordés à la commune par le Conseil général, pour les aménagements de voirie à effectuer en raison de la construction du terrain de l'église. Le versement de la subvention est conditionné à une délibération.

Votes Pour : 10 Contre : 0 Abstentions :

Adopté à la majorité.

4. Le Loup : Cohabitation pâturage et loup.

Le Conseil communautaire a adopté le 11 septembre une motion devant être approuvée par les communes. Elle demande une politique de régulation du loup ; le droit de tirer à la première attaque, pour les éleveurs et bergers ; des mesures de prélèvement généralisées; et le déclassement du loup d'espèce protégée.

Certains conseillers relèvent le nombre d'attaques dont ont été victimes les troupeaux du Diois. D'autres trouvent la question complexe et préfèrent s'abstenir de toute simplification. D'autres affirment leur solidarité avec les éleveurs victimes de prédateurs, approuvent les premiers points

de la demande, mais trouvent excessif le déclassement d'espèce protégée.

Votes Pour : 4 Contre : 1 Abstentions : 4

??

5. PES-V2 : Contrat de prestation de service pour la signature électronique des flux protocole d'échange standard aller recette et dépense avec la DGFIP.

Les échanges entre et avec les services publics font l'objet d'une politique générale de numérisation. Dans ce cadre, la Direction générale des Finances publiques demande aux collectivités d'instaurer un certificat permettant la signature électronique par le maire et l'adjointe aux Finances. Il est décidé d'accepter le contrat de service proposé.

Votes Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité.

6. Ecole : Dépenses de fonctionnement à l'école (Crédits budgétaires supplémentaires pour les fournitures scolaires) + Aide à l'éducation musicale pour l'année scolaire 2014-2015.

Le budget annuel alloué pour les fournitures scolaires a été dépassé. Il est relevé que le nombre d'enfants inscrits à la dernière rentrée est plus important que les années précédentes ; que ce dépassement a fait suite à un quiproquo avec la mairie ; enfin, qu'il apparaît exceptionnel puisque dans le passé, le crédit alloué n'était pas utilisé en totalité. Il est donc décidé d'accepter cette dépense de ... euros, tout en demandant à l'avenir que la mairie soit informée de toute dépense substantielle envisagée, avant passage de commande.

La dépense correspondant à l'éducation musicale est également adoptée, au vu notamment des excellents résultats amenés par l'animateur.

Votes Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité.

7. Repas de Noël 2014 : Animation, organisation et participation

Un groupe d'élus travaille à l'organisation du repas des Anciens, qu'il a été décidé de renouveler en décembre 2014. Des devis ont été demandés à 3 traiteurs. Au vu des menus et prestations proposés (entre 19 et 26 euros), il est décidé de retenir la formule la moins onéreuse de l'entreprise Perrier. De même que les années passées, les amuse-gueule seront commandés au Relais du Claps, les bûches au boulanger communal. Il sera fait appel au même groupe musical, au vu de sa popularité auprès des participants.

Considérant le coût total des repas (... euros/personne), il est décidé, après débat, de maintenir la participation demandée à 18 euros.

Votes Pour : 9 Contre : 1 (vote pour une autre devis)
Abstentions : 0

Adopté à la majorité.

8. Informatique mairie : Logiciel de gestion des documents pour le passage à la dématérialisation avec la trésorerie et sauvegarde des données (169€ HT/mois pendant 63 mois).

La numérisation généralisée des échanges entre collectivités et services publics requiert l'installation d'un système informatique permettant la signature électronique des décisions. Il est décidé de s'adresser, pour le matériel et son installation, à l'entreprise déjà en charge du réseau installé en mairie (Rex Rotary Documents) ; d'une part, pour une question de compatibilité ; d'autre part, car elle donne toute satisfaction quant au service rendu pour la maintenance.

Votes Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité.

9. Local Rue de la Cime : Mise à disposition.

2 jeunes entrepreneurs sont en voie d'installation de leur activité (transformation de denrées alimentaires) sur la zone artisanale de la commune. Temporairement, ils demandent la possibilité d'entreposer du matériel. Or un local communal vient de se libérer rue de la Cime. Il est décidé de le mettre à leur disposition gratuitement, par la signature d'une convention d'occupation temporaire, mettant à leur charge les formalités d'assurances, etc.

Votes Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité.

10. Frais de cantine (dérogation scolaire) : participation financière de la commune d'un enfant scolarisé dans une commune extérieure.

Un enfant de Luc étant scolarisé à Die, il est demandé à la commune de participer à ses frais de cantine ; sinon, la demande sera adressée à la famille. Certains élus sont d'avis que dans la mesure où l'enfant pourrait être scolarisé à Luc, la commune n'a pas à participer. D'autres élus relèvent qu'il ne s'agit que d'un seul cas, et que la commune participerait du même montant si l'enfant mangeait à Luc. L'absence de demande de la famille mène au manque d'information sur le nombre de repas pris par l'enfant à la cantine chaque semaine.

Votes Pour : 0 Contre : 7 Abstentions : 3

Non adopté.

Communications du Maire et questions diverses.

La séance est levée à 20h40.